

Annexe 2

Liste indicative des activités et des crédits pouvant être validés dans le cadre de la formation doctorale à la recherche

Épreuve intermédiaire réussie, y compris travaux préparatoires à l'épreuve : 20 ECTS

Formations transversales

- Communication scientifique en anglais (5 ECTS)
- Propriété intellectuelle et valorisation de la recherche (3 ECTS)
- Ethique et déontologie de la recherche (3 ECTS)
- Formations pédagogiques de la Cellule PRAC-TICE (1 à 5 ECTS par activité) Autres conférences ou séminaires transversaux⁸ (1 à 5 ECTS par activité)

Formations ou réunions scientifiques (auditeur) : 1 à 5 ECTS par activité

- Cours de MA, non compris dans les 300 ECTS valorisés lors de l'inscription
- Séminaires internes à l'unité de recherche
- Summer school
- Journée des doctorants, journée d'étude
- Colloque ou congrès

Réunions scientifiques (communication orale ou poster) : 5 à 10 ECTS par activité

- Séminaire interne à l'unité de recherche
- Summer school
- Journée des doctorants, Journée d'étude
- Colloque ou congrès

Production écrite (5 à 10 ECTS par activité)

- Article scientifique publié dans une revue, des actes de conférence ou un ouvrage collectif, avec comité de lecture
- Article scientifique publié dans une revue, des actes de conférence ou un ouvrage collectif, sans comité de lecture
- Article de vulgarisation
- Compte rendu

Séjour scientifique à l'étranger (5 à 10 ECTS par séjour)

Contribution à l'encadrement scientifique et pédagogique : 1 à 10 ECTS par activité

- Mémoire
- Travaux pratiques et exercices
- Cours théorique

Valorisation de la recherche (5 à 10 ECTS)

- Dépôt d'un brevet

Expérience professionnelle en rapport avec le sujet de recherche (5 à 10 ECTS)

⁸ La liste complète des formations doctorales transversales est disponible sur le site WEB de l'ULB dédié au doctorat : <http://www.ulb.be/doctorat>.